



## Quels sont mes droits suite à un accident non responsable

Par **dago**, le 11/11/2016 à 20:13

Bonjour

Suite a un accident(En milieu d'après midi une voiture a quitté la route et est venu me percutée, j'arrivais en sens inverse

2 blessés une nuit d'hôtel payé à mes frais en attendant que la personne que je transportais sorte le lendemain matin

Prêt un véhicule de location juste pour le retour. A ma charge les frais de péage et le plein du véhicule

J'ai un gros soucis cela fait 4 semaines

L'expert a expertisé le véhicule il y a 2 semaines mais doit faire une deuxième expertise. Le garage a fermé une semaine (S 44)

depuis j'attends toujours

La GMF me dit que je n'ai pas droit à un véhicule car sur contrat 3 jours de prêt véhicule

Mon véhicule se trouve à plus de 3 h00 de mon domicile

Je n'en dort plus la nuit Je n'ai plus de vie sociale

La GMF me dit d'attendre....

Quels sont mes droits ?

Par **chaber**, le 11/11/2016 à 20:38

bonjour

[citation]La GMF me dit que je n'ai pas droit à un véhicule car sur contrat 3 jours de prêt

véhicule[/citation]c'est le contrat que vous avez souscrit

[citation]Suite a un accident(En milieu d'après midi une voiture a quitté la route et est venu me percutée, j'arrivais en sens inverse

2 blessés une nuit d'hôtel payé à mes frais en attendant que la personne que je transportais sorte le lendemain matin [/citation]Si vous n'avez aucune responsabilité (voir constat amiable ou constat de police), la Cour de Cassation a confirmé à maintes reprises que vous avez droit à la valeur de remplacement si mise en épave et au remboursement de tous les frais inhérents à l'accident

- carte grise
- immobilisation ou location voiture
- ...

Si le sinistre entre dans la convention IDA , 6500€, les frais ci-dessus seront pris en charge par votre propre assureur

Si votre véhicule est réparable les frais pour le récupérer seront pris en charge par l'assistance si vous l'avez utilisée..

Par **dago**, le **19/11/2016** à **19:56**

Bonjour,

Suite à votre réponse j'ai réussi à avoir mon assurance d'après eux je n'aurai droit qu'à 7 x 10.00€ de dédommagement ou 7 jours de location de véhicule si les travaux sont importants et c'est le cas (elle me l'a confirmé ) et à aucune location ni indemnité

L'expert doit revoir mon véhicule semaine prochaine

J'ai l'impression que le garage fait trainer en longueur

Est ce que je peux rapatrier ma voiture à la concession d'achat qui est en même temps agréé par mon assurance pour que je fasse avancé ce dossier

Par **chaber**, le **24/11/2016** à **17:32**

[citation]Est ce que je peux rapatrier ma voiture à la concession d'achat qui est en même temps agréé par mon assurance pour que je fasse avancé ce dossier[/citation]à vos frais

l'expert a-t-il revu le véhicule et quelles conclusion?

Par **dago**, le **27/11/2016** à **20:16**

L'expert a revu la voiture et il m'a communiqué le devis ainsi que les différents papiers à compléter dont celui-ci

Option1 céder le véhicule

Option2 Faire réparer le véhicule

Voilà ce qu'il dit

J'attire tout particulièrement votre attention sur le risque de travaux supplémentaires décelés après démontage de votre véhicule

Le montant définitif des réparations peut dépasser la valeur de votre véhicule avant sinistre et les dispositions légales prévues par le code de la route s'appliquent (articles L327-1, L327-2 et L327-3)

Dans ce cas une nouvelle expertise doit être réalisée afin de contrôler les travaux de réparations et de certifier que votre véhicule peut circuler dans des conditions normales de sécurité

La partie du coût des travaux dépassant la valeur avant sinistre restera à votre charge

Aussi je vous conseille de demander au réparateur d'établir un devis détaillé des travaux sur lequel il s'engagera

Il s'avère que l'expert a vu plusieurs fois le véhicule

2 fois avant travaux et 2 fois pendant travaux de démontage

De plus l'expert regarde sur internet le prix du véhicule et se trompe sur les différentes options et sur le prix de départ

Je trouve cela aberrant de plus le carrossier repousse les travaux et apparemment il ne commencerait pas avant début d'année

Qu'elle sont mes bras de levier

Au téléphone j'avais eu l'expert je lui avais confirmé que je faisais réparer mais je n'avais pas encore reçu son mail

Je l'ai rappelé vendredi fin de journée il m'a dit qu'il aurait vu tous les travaux et qu'il n'aurait pas de surprise

Merci encore une fois de toutes vos réponses

Par **chaber**, le **27/11/2016** à **20:57**

option 2: l'expert est clair.

Le dépassement de la valeur de remplacement sera à votre charge.

[citation]Au téléphone j'avais eu l'expert je lui avais confirmé que je faisais réparer mais je n'avais pas encore reçu son mail [/citation]faire un écrit en LRAR

Concernant les frais d'immobilisation: ne vous attendez pas à monts et merveilles. Le temps de cette immobilisation n'est que le temps réel cumulé par échange des pièces

15J de réparations peuvent n'entraîner que 7 jours d'immobilisation.

C'est à vous de voir la solution que vous voulez adopter

Par **dago**, le **27/11/2016** à **21:52**

Ok merci

En définitive il ne faut pas acheter de voiture il suffit de faire de la location comme ça il n'y a

pas d'arnaque d'assurance

Assurance tout risque et pas en tort

Voilà des mois de travail gâché par un idiot qu'il roule en irresponsable sans compter les reproches de mon responsable suite au soucis que cela me cause

Par **chaber**, le **28/11/2016** à **11:34**

bonjour

consultez le lien

<http://www.argusdelassurance.com/jurisprudences/dossier/la-reparation-des-consequences-materielles-de-l-accident-automobile-en-droit-commun.35733>

cette revue fait référence dans le domaine de l'assurance